

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 14-2009

**concernant la gestion et les comptes 2008
de la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 6 mai 2009

St-Légier-La Chiésaz, le 9 mars 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2008 à CHF 5.- par habitants, lors de l'adoption du budget 2008 par les Conseils communaux dans le courant de décembre 2007.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2008 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2008
- ⇒ Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2008
Comptes 2008

Municipal délégué : M. de Gautard, Syndic

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif (CA)

La CIEHL est gérée par un CA désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Henri Mérinat
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Gaston Barman
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Genton
Montreux	Pierre Salvi
St-Légier-La Chiésaz	Jean de Gautard
La Tour-de-Peïlz	Nicole Rimella
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elle a été assurée de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2008 : présidence par M. de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz
vice-présidence par Mme Rimella, syndic de La Tour-de-Peïlz
- Dès le 1^{er} juillet 2008 : présidence par Mme Rimella, syndic de La Tour-de-Peïlz
vice-présidence par M. Ballif, syndic de Vevey

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basés sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2008 : président, M. Patrick Bays, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz
rapporteur, Mme Anne Morier, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz
- Dès le 1^{er} juillet 2008 : président, M. Patrice Wenger, conseiller communal à La Tour-de-Peilz
rapporteur, M. Richard Sendra, conseiller communal à La Tour-de-Peilz

ACTIVITÉS 2008

Le CA s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année écoulée. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), le CA s'est plus particulièrement penché sur

- le projet d'agglomération "transports et urbanisation", notamment sur le financement de la suite de la pré-étude ;
- la demande de soutien des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz pour la réalisation du Centre de Sports et de Loisirs des Motalles / Pléiades.

Projet d'agglomération "transports et urbanisation"

Rappelons en préambule que les 10 conseils communaux de la Riviera ont accepté d'octroyer un montant de Fr. 100'000.- dans le cadre du budget 2008, en vue de réaliser une pré-étude pour un projet d'agglomération Riviera "transports et urbanisation".¹

Dès lors, fin décembre 2007, la Conférence des syndicats a annoncé à la Confédération et au Conseil d'Etat Vaudois la volonté des 10 municipalités de la Riviera de lancer un projet d'agglomération transports et urbanisation.

Le premier semestre 2008 a été consacré au lancement de la pré-étude (rédaction du cahier des charges, constitution de l'équipe de projet, examen de l'offre d'étude, confirmation du mandat, rencontre des 18 communes intégrées au périmètre d'étude pour la récolte des données de base, contacts avec la Confédération et le canton).

Quant au second semestre 2008, il a été consacré à l'élaboration des trois premières phases de la pré-étude, soit les constats / diagnostics, les potentiels du territoire et les enjeux. Ces éléments ont été présentés aux différents partenaires (représentants des municipalités, responsables techniques des communes, représentants des services cantonaux VD-FR et de la Confédération), lors d'un atelier qui s'est déroulé le 28 octobre 2008. Le rapport final de la pré-étude est prévu pour le printemps 2009. A l'issue de la pré-étude, les autorités seront appelées à se déterminer sur la suite à donner, soit la poursuite ou l'arrêt du projet d'agglomération.

Afin d'être en mesure de poursuivre le projet d'agglomération à l'issue de la pré-étude (pour mémoire : printemps 2009), le Conseil administratif a prévu un montant de réserve de Fr. 150'000.- au budget 2009.

¹ Le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Le projet d'agglomération "transports-urbanisation" se différencie du projet-modèle "agglomération Vevey-Montreux-Riviera" qui, lui, traite des aspects politiques et institutionnels des collaborations intercommunales.

Projet de centre de sports et de loisirs des Motalles

Le projet a été soumis au CA du 10 septembre 2008. Le CA a considéré que ce projet était d'intérêt public régional et a préavisé favorablement le principe d'un soutien financier pour un montant de l'ordre de Fr. 400'000.-. Sur cette base, les municipalités ont été appelées à se déterminer ; la plupart se sont montrées favorables. La procédure a cependant été stoppée, puisque les deux municipalités concernées (Blonay et St-Légier - La Chiésaz) ont finalement retiré le préavis et décidé de revoir les fondements du projet.

Comptes et budget

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 16 avril 2008 pour l'examen des comptes 2007 et le 5 novembre 2008 pour l'examen du budget 2009. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2007 et le budget 2009 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2008

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2007, ont atteint le montant de Fr. 358'780.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 42'310.11, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 401'090.11.

Au niveau des charges, les frais relatifs à la pré-étude du projet d'agglomération "transports et urbanisation" pour 2008 s'élèvent à Fr. 104'636.95, dont Fr. 64'636.95 de frais effectifs et un report de crédit de Fr. 40'000.- pour les prestations qui seront effectuées au 1er trimestre 2009. Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont, eux, de Fr. 5'522.-.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 110'216.82, le résultat net de l'exercice 2008 est de Fr. 290'873.29. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2008 est de Fr. 1'798'704.05.

Au nom du Conseil administratif



Nicole Rimella
Présidente
Syndic de La Tour-de-Peilz



Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales de la Riviera

Annexe : Comptes 2008

Vevey, le 3 mars 2009 LMS/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2008	COMPTES 2007
<u>ACTIF</u>		
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	12'441.30	2'473.55
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	60'177.55	10'160.55
Titres et placements	1'740'000.00	1'490'000.00
Impôt anticipé à récupérer	5'127.95	11'383.36
Intérêt couru sur compte à terme fixe	28'765.10	1'106.30
TOTAL DE L'ACTIF	1'846'511.90	1'515'123.76
<u>PASSIF</u>		
Facture à payer	7'807.85	7'293.00
Provision pré-étude projet d'agglomération (report crédit)	40'000.00	-
	7'807.85	7'293.00
Fonds propres		
Capital au 1er janvier	1'507'830.76	1'134'764.71
Résultat de l'exercice	290'873.29	373'066.05
Capital au 31 décembre	1'798'704.05	1'507'830.76
TOTAL DU PASSIF	1'846'511.90	1'515'123.76

Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2008	BUDGET 2008	COMPTES 2007
<u>PRODUITS</u>			
Revenus des capitaux	42'310.11	20'000.00	27'582.20
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	358'780.00	349'270.00	352'830.00
TOTAL DES PRODUITS	401'090.11	369'270.00	380'412.20
<u>CHARGES</u>			
Frais bancaires	57.87	-	53.15
Frais de secrétariat et de fonctionnement	5'522.00	7'000.00	7'293.00
Pré-étude projet d'agglomération (y compris CHF 40'000.- report crédit)	104'636.95	100'000.00	
TOTAL DES CHARGES	110'216.82	6'000.00	7'346.15
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice	290'873.29	363'270.00	373'066.05

Ville de Vevey
Direction des finances
Le chef de service

G. Alfermath

Vevey, le 2 mars 2009